

Compte-rendu du CHSCT du 28 juin 2021

Présents :

- pour l'administration : Présidente du CHSCT-D (Dasen), Secrétaire générale, Secrétaire de la Dasen, Conseiller de Prévention
- représentants des personnels : secrétaire du CHSCT, FSU : 3, SUD : 1, SGEN : 1.

Bilan provisoire des actions du CHSCT-D 05 :

La Secrétaire Générale indique, que 6 CHSCT se sont tenus cette année scolaire, ainsi que 6 groupes de travail.

A noter que désormais nous sommes tenus de travailler en années civiles afin d'être en conformité avec le Code du Travail.

Le Conseiller de Prévention précise, que nous avons examiné 107 fiches RSST depuis le 1^{er} janvier, 180 sur l'année scolaire, dont une centaine en lien avec le protocole sanitaire, 12 sur des problèmes d'ordre bâtementaire, les autres fiches concernent des conflits avec des familles ou la gestion de violences de la part d'élèves.

La Secrétaire du CHSCT objecte, que cela ne constitue pas un bilan des actions, mais un simple comptage des fiches RSST.

Les représentants des personnels demandent d'avoir à l'avenir le nombre de fiches ET le nombre de personnes ayant déposé des fiches, certaines d'entre-elles étant signées par plusieurs personnels.

Accord de principe de l'administration.

Une représentante des personnels ajoute, que le CHSCT-D n'a pas eu l'occasion de travailler sur les 3 axes de prévention : la surveillance du radon, les RPS, les conditions de travail des AESH depuis la mise en place des PIAL.

La Présidente du CHSCT soulève le fait que ce programme de prévention est très ambitieux et constitue une charge de travail très importante.

Les représentants des personnels objectent que le CHSCT doit faire de la prévention primaire et ne peut pas se limiter à l'étude des fiches RSST.

Il ne s'agit pas de travailler sur les 3 axes simultanément, mais d'avoir une vision au long cours. L'axe concernant le radon consiste à veiller à l'application des textes, à savoir l'effectivité des mesures dans les écoles et établissements des secteurs concernés, et la communication et l'affichage de celles-ci par les communes. Les mesures ont été effectuées dans la zone 3 et le seront cet hiver dans la zone 2.

Tous les axes ne sont pas à mener de front.

Dans ces conditions, la Présidente du CHSCT accepte de les maintenir.

Bilan des assistants de prévention du premier degré, à prévoir en fin d'année civile

Il sera présenté en janvier.

Les représentants des personnels souhaitent la présence des assistants de prévention lors des séances du CHSCT pour la partie qui les concerne. Ils doivent également être informés des réunions du CHSCT et destinataires des documents transmis aux autres membres, ainsi que le prévoit le règlement intérieur du CHSCT-D 05.

La Présidente du CHSCT dit avoir entendu notre demande.

Suites données aux fiches RSST étudiées lors du GT du 10 juin 2021

Celles-ci émanaient de 2 écoles et un collège.

- un changement d'école a été effectué pour un élève à besoins éducatifs particulier. Le Rased continue de le suivre, la CPC suit le dossier. Une équipe éducative a été réunie, la directrice, la CPC, l'enseignante référente se sont rencontrées, le Gevasco a été finalisé. L'enfant semble avoir trouvé sa place dans sa nouvelle école.

- la deuxième situation concernait une agression verbale à l'encontre de collègues, altercation violente et intrusion dans l'école d'une mère d'élève, accompagnée de son frère.

Une main courante a été déposée, l'IEN s'est déplacé, a rencontré les protagonistes, le brigadier référent sûreté, un fait établissement a été rédigé. L'IEN a envoyé un courrier à la famille l'invitant à le rencontrer.

Les enseignants de l'école ont été reçus par l'IEN en la présence d'un représentant des personnels.

Le Conseiller de prévention informe, qu'au prochain plan départemental de formation figureront 1 jour par circo + 2 jours de formation sur les RPS en lien avec le réseau PASS afin d'armer les collègues pour faire face à ce genre de situation.

Pour la FSU, cette formation destinée aux collègues est à saluer mais la prévention primaire voudrait que l'accent soit plutôt mis sur la suppression des causes que sur l'aspect « curatif ».

Ainsi, nous proposons d'insérer dans le règlement intérieur départemental des écoles un rappel sur le respect (mutuel) dû aux enseignants et AESH ainsi qu'un rappel à la loi sur l'intrusion, la diffamation, les agressions et menaces envers les personnels. Il nous paraît indispensable également de mentionner que la communication sur les réseaux sociaux est soumise aux mêmes règles.

Cette proposition reçoit un avis favorable de l'administration et le règlement intérieur sera amendé dès la prochaine rentrée. Ce règlement départemental

étant voté en CDEN et la tenue ce dernier étant prévue postérieurement à la rentrée, l'ajout de ce paragraphe sera donc communiqué aux familles via les cahiers de liaison dès adoption en CDEN.

- La troisième situation concerne un personnel de vie scolaire d'un. Ce personnel étant pour l'heure en arrêt de travail, une attention particulière sera apportée aux conditions de sa reprise dans l'établissement.

La Secrétaire du CHSCT souligne que la vie scolaire de cet établissement est également malmenée par les travaux actuels sur le site et les difficultés dues à la configuration des lieux.

- Les représentants des personnels ont été destinataires d'une fiche RSST à la veille du CHSCT et pas encore communiquée à l'administration émanant du CPE d'un collège. Celle-ci fait état d'un incident lié à la sécurité. Un élève a enjambé une balustrade surplombant un escalier, risquant une chute de presque 5 m.

Il est mis en exergue le manque d'AED pour surveiller tous les secteurs des bâtiments, une présence humaine aurait pu empêcher cet acte dangereux.

La Présidente du CHSCT répond, que la réponse ne peut pas être seulement « des AED en plus. » Elle dit ne pas pouvoir se prononcer, n'ayant pas eu connaissance de la fiche RSST, ni du sentiment du Chef d'établissement.

Délibération de visite suite au GT du 24 juin.

Le protocole de visite d'un collège a été élaboré en GT. La visite est prévue le 30 septembre 2021. Une délégation composée de membres de l'administration et de représentants des personnels se déplacera donc dans ce collège afin d'évaluer les conditions de travail des personnels. Ceux qui le souhaitent pourront être reçus en entretiens d'une vingtaine de minutes par un binôme représentant des personnels / administration.

Un questionnaire (anonyme) sera envoyé aux personnels dès la pré-rentrée afin de recueillir à priori des informations ou questionnements sur leurs conditions de travail.

Lors du GT du 24 juin, L'ISST et la psychologue clinicienne du rectorat ont précisé aux membres du CHSCT (via un diaporama et un document de synthèse) les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors d'une visite d'école ou d'établissement, ainsi que la conduite à tenir lors des entretiens individuels.

Elles se réservent la possibilité d'effectuer à leur tour une visite dans ce collège quelques mois après celle du CHSCT.